

Règlement du jeu-concours par carte à gratter « Rien à jeter, tout à gagner »

Article 1 – Définition et conditions du jeu-concours

Le Crous Nantes Pays de Loire organise un jeu-concours dans le cadre d'une opération promotionnelle destinée à valoriser sa démarche RSE en restauration auprès de ses usagers.

Le Crous est désigné ci-après comme « l'Organisateur », l'utilisateur comme « le Participant » ou « l'Étudiant », le gagnant comme « le Gagnant ».

Article 2 – Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure, étudiante au sein de l'académie de Nantes Pays de la Loire et résidant en France Métropolitaine. Sont exclus de la participation au concours, toutes personnes ne respectant pas les modalités exposées ci-dessous.

Article 3 – Date du concours

Jeudi 14 septembre 2023

Article 4 - Modalité du concours

4.1. Modalité de participation

Lors de l'achat d'un menu Duo ou Trio au tarif étudiant (3,30 € / 1,00 € pour les boursiers) en Cafet' ou Crous(S)pace' le jeudi 14 septembre 2023, les étudiants se verront remettre une carte à gratter permettant de gagner des kits persos (Georgette, Mug, Gourde végétale ou Thermos).

3 700 cartes seront distribuées dans l'ensemble des Cafets' et Crous(S)pace' permettant de gagner 304 kits persos. Les quantités ont été définies en fonction du nombre de repas Duo et Trio vendus à la même date en 2022 et les stocks de kits persos disponibles dans chaque ville.

Les gagnants

Au total 304 cartes gagnantes de kit perso sont réparties selon les villes suivantes :

Nantes : 154 gagnants (soit 145 kits à gagner sur 1 820 cartes distribuées)

- 45 Georgette inox
- 45 Thermos
- 30 Mugs
- 30 Gourdes végétales

Angers : 65 gagnants (soit 65 kits à gagner sur 1 120 cartes distribuées)

- 20 Georgette inox
- 15 Thermos
- 15 Mugs
- 15 Gourdes végétales

Le Mans : 30 gagnants (soit 30 kits à gagner sur 520 cartes distribuées)

- 10 Thermos
- 10 Mugs
- 10 Gourdes végétales

Laval : 12 gagnants (soit 12 kits à gagner sur 80 cartes distribuées)

- 3 Georgette inox
- 3 Thermos
- 3 Mugs
- 3 Gourdes végétales

La Roche-sur-Yon : 40 gagnants (soit 40 kits à gagner sur 110 cartes distribuées)

- 20 Georgette inox
- 10 Thermos
- 10 Mugs
- 0 Gourdes végétales

Saint-Nazaire : 12 gagnants (soit 12 kits à gagner sur 50 cartes distribuées)

- 3 Georgette inox
- 3 Thermos
- 3 Mugs
- 3 Gourdes végétales

Une fois les cartes grattées et les lots découverts, les gagnants devront s'adresser aux personnels du Crous présents en Cafet' ou Crous(S)pace' pour récupérer leur gain contre remise de la carte gagnante.

4.2. Garanties et responsabilités sur la validité du jeu-concours

L'organisateur se réserve le droit d'annuler, de mettre fin ou de modifier cette opération si elle ne se déroule pas comme convenu par le présent règlement : fraude, problème technique ou autre cause hors du contrôle de l'organisateur.

Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée sans que la responsabilité de l'organisateur ne puisse être engagée.

L'organisateur se réserve le droit de ne pas valider, voire exclure du concours tout Participant qui ne respecterait pas les conditions de ce règlement.

Article 5 – Dotation

5.1. La dotation

Les gagnants se verront attribuer chacun une dotation, selon la liste précisée précédemment, parmi :

- Une Georgette inox,
- Un thermos Bodum,
- Une gourde végétale,
- Un mug.

5.2. Modalité de remise de la dotation

Les dotations sont à récupérer directement auprès des personnels du Crous en Cafet' ou Crous(S)pace' contre la remise de la carte gagnante spécifiant l'intitulé du kit gagné.

Article 6 – Divers

Ce jeu-concours est conforme avec la Loi informatique et des Libertés du 6 janvier 1978.

Article 7 – Voie de recours

En cas de difficulté dans l'application du règlement type du jeu-concours, les parties s'engagent à rechercher toutes les possibilités d'une solution à l'amiable.

A défaut seulement, le Tribunal administratif de Nantes sera compétent. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Affichage, le 11 septembre 2023

A Nantes, le 01 septembre 2023

Signé électroniquement par : Hervé Amiard
Date de signature : 31/08/2023
Qualité : Direction générale

Hervé AMIARD

Visa de l'Agent comptable

Thierry ROBREAU

Robreau
Thierry

Signature
numérique de
Robreau Thierry
Date : 2023.09.08
09:32:14 +02'00'